



Pause déjeuner, repas gratuit

Par **norman**, le **07/03/2009** à **12:57**

bonjour, je suis assistante dans une association depuis mars 2008. Samedi dernier j'ai eu mon entretien préalable au licenciement. Le président me reproche que je mange des sandwiches gratuitement sur mon lieu de travail depuis l'année dernière ; alors que j'ai eu l'accord verbal du directeur de l'association. Cela lui semblait naturel et normal que je bénéficie de "repas" gratuit étant donné que je fais 9h-17h sans pause déjeuner et que le midi de 12h à 14h environ, je prête main forte au service bar et salle. Le conseiller qui m'a accompagné à plusieurs fois demandé au président lors de l'entretien, si un tel fait méritait un licenciement et non pas un avertissement.... et que j'aurais du avoir une lettre d'avertissement pour me dire que je ne devais pas bénéficier de cette faveur. Je ne m'estime pas en faute parce que l'accord du directeur était donné. Celui ci a notamment dit de vive voix qu'il m'avait donné son accord. De plus, avant mon entretien préalable, beaucoup de personnes (dont des collègues de mon ancien travail) étaient déjà au courant de mon licenciement..... est-ce légal ? merci pour vos réponses.

Par **julius**, le **07/03/2009** à **15:39**

Bonjour,rnrnVous avez déjà reçu une réponse à votre demande .rnrnMerci de vous y reporter

Par **norman**, le **07/03/2009** à **16:46**

désolée je suis nouvelle sur le site et je n'ai jamais eu recours à vos infos auparavant.....

Par **Visiteur**, le **07/03/2009** à **17:20**

[fluo]Confirmation licenciement pause déjeuner[/fluo]rnrn[fluo]Annonce du licenciement avant l'entretien[/fluo]rnrnc'est la même histoire que vous !!!!!!!!!!!rnrnc'est betrancourt qui demandait des renseignements pour une amie ! rnrnun petit tour sur le forum et vous n'avez plus qu'à prendre connaissance des réponses et nous apportez la votre

Par **julius**, le **07/03/2009** à **17:22**

http://www.experatoo.com/licenciement/confirmation-licenciement-pause-dejeuner_37646_1.htm